RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE DE CARBURANTS EN VRAC DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CAGV ET DE LA VILLE DE HAUTEFAGE LA TOUR

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 07 décembre 2026 à 9:00

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
24 rue du Vieux Pont
47440 CASSENEUIL

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	FOURNITURE DE CARBURANTS EN VRAC DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CAGV ET DE LA VILLE DE HAUTEFAGE LA TOUR
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....5
1.5 - Étendue des prestations....5
1.6 - Nomenclature....5
1.7 - Renouvellement....5
2 - Conditions de la consultation....6
2.1 - Délai de validité des offres....6
2.2 - Forme juridique du groupement....6
2.3 - Variantes....6
3 - Conditions relatives au contrat....6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....6
4 - Contenu du dossier de consultation....6
5 - Présentation des candidatures et des offres....6
5.1 - Documents à produire....7
5.2 - Visites sur site....8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....8
6.1 - Transmission électronique....8
6.2 - Transmission sous support papier....9
7 - Examen des candidatures et des offres....9
7.1 - Sélection des candidatures....9
7.2 - Attribution des accords-cadres....10
7.3 - Suite à donner à la consultation....11
8 - Renseignements complémentaires....11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....11
8.2 - Procédures de recours....11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
FOURNITURE DE CARBURANTS EN VRAC DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CAGV ET DE LA VILLE DE HAUTEFAGE LA TOUR

Il s'agit d'un accord-cadre, conclu avec plusieurs titulaires (3 maximum par lot sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Les opérateurs économiques, sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les prestataires exclusifs pendant la durée de l'accord-cadre. Ils seront remis en concurrence lors de la survenance du besoin (des offres de prix fixées en fonction des cours du marché au jour de la consultation).

Lieu(x) d'exécution :
Lieux différents en fonction du lot :

Lot n°1 et n°2 : Site du centre technique de la CAGV, ZI La Barbière, rue Paul Langevin, 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Lot n°3 : Site multiservice de Hautefage la Tour, 240 avenue de la Rovère, 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :
- Mairie de Hautefage la Tour
- Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois . Il aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque lot sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Chaque membre du groupement exécutera son accord-cadre :
- Les titulaires du Lot n°1 et du lot n°2 seront remis en concurrence par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.
- Les titulaires du Lot n°3 seront remise en concurrence par la Mairie de Hautefage la Tour

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lots	Désignation
01	Fourniture GO, GNR et SP95, Site du centre technique de la CAGV
02	Fourniture d'ADblue, Site du centre technique de la CAGV
03	Fourniture GO et SP95, Site multiservice de Hautefage la Tour

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Étendue des prestations

A titre indicatif, la répartition des commandes entre les acheteurs est la suivante (seuls les montants totaux indiqués à l'acte d'engagement ont valeur contractuelle) :

Pour le lot n°01 - Fourniture GO, GNR et SP95, Site du centre technique de la CAGV

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	
Période	Maximum HT
Pour une année	1 500 000,00 €

Pour le lot n°02 - Fourniture d'ADblue, Site du centre technique de la CAGV

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	
Période	Maximum HT
Pour une année	25 000,00 €

Pour le lot n°03 - Fourniture GO et SP95, Site multiservice de Hautefage la Tour

Mairie de Hautefage la Tour	
Période	Maximum HT
Pour une année	400 000,00 €

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
09134000-7	Gasoils
09134200-9	Carburant diesel
09132100-4	Essence sans plomb
24327000-2	Produits chimiques organiques divers

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour le lot n°1
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour le lot n°2
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour le lot n°3
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) communs à tous les lots et ses annexes
- Le cadre de réponse technique
- Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (BPUDQE) pour le lot n°1
- Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (BPUDQE) pour le lot n°2
- Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (BPUDQE) pour le lot n°3

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Attestations d'assurances en cours de validité	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le nom et les coordonnées du destinataire.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) fournis.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chacun des lots	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le cadre de réponse technique	Oui
Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (BPUDQE) pour chacun des lots	Oui

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :
Une visite des lieux est possible afin de pouvoir apprécier les conditions d'accès aux points de livraisons.
Lot n°1 et n°2 : Le point de livraison est situé aux services techniques situé ZI La Barbière, rue Paul Langevin, 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
Lot 3 : Le point de livraison est situé sur le Multiservice d'Hautefage la Tour, 240 avenue de la Rovère, 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.grand-villeneuvois.fr/les-marches-publics-de-la-cagv-151.html.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (Clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
Service mutualisé des Marchés Publics
Hôtel de Ville
Boulevard de la République
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf, .xls, .doc

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Le candidat, lors du dépôt de son dossier, classera les documents de son offre en respectant l'ordre présenté dans l'article 5-1 du règlement.
Le nommage des fichiers devra être identique à celui des documents fournis dans le DCE.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu, **si ce n'est pas déjà fait**, à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer **une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure**. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	90.0 %
2-Critère environnemental : Niveau de la norme EURO des véhicules effectuant les livraisons	5.0 %
3-Méthodologie de l'approvisionnement (prise de commande, validité des prix, prise de RDV pour livraison)	5.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.

Pour le jugement des offres, les prix des carburants de la semaine 48 (du 23 novembre au 27 novembre 2026) seront à mentionner dans le bordereau des prix.
Le critère « Prix des produits » sera analysé en fonction de la moyenne des prix mentionnée dans le bordereau de prix (moyenne des 5 jours) pondérée à la consommation estimative de 2027
Il s'agit d'un accord-cadre, conclu avec plusieurs titulaires (3 maximum par lot sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

- Le critère environnemental relatif au niveau de la norme EURO du véhicule proposé sera évalué comme suit : toute offre avec une norme EURO inférieure à EURO 5 sera déclarée irrégulière. La norme EURO 5 obtiendra une note de 0/5, sans que l'offre ne soit déclarée irrégulière. La norme EURO 6 obtiendra la note maximale de 5/5.

- Le critère « Méthodologie de l'approvisionnement » sera analysé au regard du mémoire technique fourni par le candidat, dans lequel celui-ci devra présenter le processus de livraison, depuis la prise de commande jusqu'à la livraison.

Les opérateurs économiques, sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront ses prestataires exclusifs pendant la durée de l'accord-cadre. Ils seront remis en concurrence lors de la survenance du besoin (des offres de prix fixées en fonction des cours du marché au jour de la consultation).
Ils seront remis en concurrence lors de la survenance du besoin (des offres de prix fixées en fonction des cours du marché au jour de la consultation)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Les opérateurs économiques sélectionnés dans l'ordre du classement final seront donc retenues à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.grand-villeneuvois.fr/les-marches-publics-de-la-cagv-151.html

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/